



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

137^{ème} Assemblée de l'UIP

Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)
14–18 octobre 2017



Réunion-débat sur *Le rôle du parlement dans le suivi de l'action des forces armées nationales participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU*

Mardi 17 octobre 2017 (9 heures – 11 heures)
Multi-functional Hall (2^{ème} étage), Centre parlementaire

Note d'orientation

Contexte

L'ONU n'a pas d'armée : elle dépend des contributions de ses Etats membres, qui détachent des membres de leurs propres services nationaux pour travailler avec elle. Chaque opération de maintien de la paix doit être conçue de manière à répondre aux exigences de chaque nouvelle situation. Et à chaque fois que le Conseil de sécurité demande le déploiement d'une nouvelle opération, celle-ci doit être mise en place de zéro. Chaque déploiement doit se faire conformément aux règles et principes internationaux, dont les plus importants sont exposés au chapitre 5 (Politique de sécurité nationale et règles internationales) du guide pratique de l'UIP intitulé *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité: principes, mécanismes et pratiques* (2003). Pour qu'il y ait bonne gouvernance et que soit respecté le système des contrôles et de l'équilibre entre parlement et gouvernement, il est souhaitable que le parlement ait son mot à dire dans la décision d'engager des forces armées à l'étranger et qu'il puisse contrôler l'action de ces troupes à l'étranger.

Lors de cette réunion, les questions suivantes seront abordées :

- Dans quelle mesure les parlements sont-ils impliqués dans le processus d'autorisation de l'envoi de troupes à l'étranger ? Ont-ils la possibilité d'évaluer le caractère opportun de l'envoi de troupes ? Peuvent-ils définir les règles d'engagement ?
- Dans quelle mesure les parlements font-ils usage des procédures parlementaires dans le cadre des missions de paix ?
- Quelles mesures spécifiques les parlementaires peuvent-ils prendre pour assurer le contrôle démocratique des forces armées nationales participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ?

Résultats attendus

Cette réunion vise à examiner les enjeux liés à la mise en œuvre d'un contrôle parlementaire des actions des forces armées nationales participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le but est de montrer qu'un tel contrôle vise à mettre en avant la légitimité démocratique des interventions humanitaires et des missions de maintien de la paix, et à veiller à ce que les normes les plus strictes en matière de transparence ainsi que les garanties prévues par la loi sont appliquées.

Déroulement de la réunion

Cette réunion prendra la forme d'un débat interactif auquel participeront des parlementaires et des experts. Les intervenants commenceront par quelques observations liminaires, puis la parole sera donnée aux participants pour un échange de vues, de questions et de réponses.

#IPU137